

R-BNSSA

Recyclage au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Répertoire spécifique : Ø Code Certif Info N° 23714

Prérequis : • Être titulaire du BNSSA

- Être titulaire du PSE1 et à jour de sa formation continue peut être inclus dans la formation

Objectifs de la formation :

Mise a niveau des compétences du BNSSA

Compétences :

Révision des compétences technique de sauvetage aquatique nécessaire

Déroulement de la formation :

Apprentissage se fera en piscine :

- Des séances de piscine avec un formateur MNS
- La réalisation des épreuves d'examen

Modalités d'évaluation :

Examen final organisé par l'association sous contrôle de la préfecture (2 épreuves pratiques)

Les points forts de la formation :

Maintenir ses compétences dans un milieu professionnel ou bénévole

Type de parcours : Collectif et individuel

La formation s'adapte selon les compétences acquise avant la formation , mais également en fonction de la progression de chaque personne

Information sur l'admission :

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/Formulaire/RBNSSA/InscriptionRBNSSA.html>
- Contrôle des pièces justificatives

Modalités d'admission : Titulaire de BNSSA

Tarif :

Calcul forfaitaire en fonction des compétences déjà acquise :

- FC- BNSSA : 190€
- FC-BNSSA avec FC-PSE1: 230€
- FC-BNSSA PSE1 : 470€
- Devis ou prise en charge : 90€

Frais de certification : inclus avec les frais (1er passage)

Frais additionnels : repas, transport et hébergement à la charge du stagiaire

Déroulement de la formation : horaires fixes et définis

Formation en présentiel ou à distance : présentiel uniquement

Durée : 10 h heures de formation (sans le PSE1)

Selon les compétences aquatique, la formation peut durée plus longtemps sans coût supplémentaire, elle est limité par la fin de l'année scolaire



Rythme de la formation :

- en soirée

Modalités d'entrées ou de sorties : à date prévue

Délais d'accès à la formation : à réception des documents demandés et du paiement de la formation (ou de la prise en charge).

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap Mise en place d'un protocole adapté en fonction du handicap si possible

Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap : Oui, une étude de l'adaptation de la formation en fonction du handicap sera réalisé

URL de l'action : <https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/R-BNSSA.html>

Services annexes :

- *Restauration : micro-ondes sur place, restauration rapide à proximité*
- *Hébergement : hôtels à proximité*
- *Transport : Tram et métro à 100 m de la salle*

Documents remis en fin de stage : Diplôme de Contrôle BNSSA

Poursuite après le diplôme :

- se former au PSE2, SSA,
- réaliser la FC PSE annuel
- réaliser une formation continue BNSSA tous les 5 ans (avant le 31 décembre N+5),
- se former au BPJEPS AAN